

1. Définitions

Dans les présentes Conditions Générales de Services (ci-après les « CGS »), les termes suivants seront employés avec le sens et la portée ci-après définis :

- « **Application** » désigne l'application mobile développée pour les besoins de VISTA SANTE pour la commercialisation des Prestations.
Celle-ci est téléchargeable sur www.vista-sante.com
- « **Carnet** » désigne un ensemble de minimum cinq (5) Tickets vendus en lot. Le nombre de Tickets correspondant à des Prestations de Cryothérapie est limité à quarante (40) par Carnet.
- « **Centre Sport-santé** » désigne l'établissement exploité par VISTA SANTE, situé 1 Impasse Claude Nougaro, SAINT-HERBLAIN (44800).
- « **Client** » désigne le consommateur, personne physique, qui serait amené à souscrire à une ou plusieurs prestations proposées par VISTA SANTE, en tant que consommateur, c'est-à-dire toute personne physique qui agit uniquement pour la satisfaction de ses besoins personnels.
- « **Formulaire de Souscription** » désigne le formulaire par lequel le Client souscrit aux conditions particulières des Prestations, telles que les conditions et moyens de paiement, la durée du Contrat (dans le cas d'un abonnement), les modalités de souscription (abonnement/achat ponctuel) et par lequel VISTA SANTE lui indique le tarif applicable correspondant ; ce formulaire est rempli par le Client directement dans l'Application, en suivant le tunnel de commande. En tout état de cause, les conditions particulières souscrites par le Client sont à tout moment consultables sur son Compte (tel que défini ci-après).
- « **Partie(s)** » désigne individuellement le Client ou VISTA SANTE et collectivement le Client et VISTA SANTE.
- « **Prestations** » Désigne l'ensemble des prestations de service (activités sportives et de soins) proposées par VISTA SANTE dans le cadre des CGS, incluant à la fois les prestations Fitness, Balnéothérapie (ou AQUA), l'Activité Physique Adaptée, les packs Particuliers et les prestations de Cryothérapie. Ces activités sont décrites en Annexe 2.
- « **Site** » désigne le site internet, exploité par VISTA SANTE pour la commercialisation des Prestations, disponible à l'adresse suivante : <https://vista-sante.com/>.
- « **Ticket** » désigne le coupon électronique auquel le Client a accès dans l'Application, à la suite d'un Achat Ponctuel de Prestations (tel que défini au sein des présente CGS) ; un Ticket représente une séance. La date d'expiration du Ticket est précisée pour chaque Ticket, dans l'Application.
- « **VISTA SANTE** » désigne la société VISTA SANTE, société par actions simplifiée au capital de 200.000 €, enregistrée au RCS de NANTES sous le numéro 841 117 831 et située 1 impasse Claude Nougaro, SAINT-HERBLAIN (44800), dont les coordonnées sont les suivantes :
@ : contact@vista-sante.com
Tél. : 02 40 75 50 77

2. Champ d'application

Les CGS ont pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles VISTA SANTE propose et rend les Prestations aux Clients, ainsi que les droits et obligations des Parties nés de la souscription aux Prestations.

Les CGS s'appliquent, à l'exclusion de toute autre condition de services, à toute souscription par le Client de Prestations effectuée à distance, à l'exclusion de toute autre condition de services.

Le Client doit disposer de la capacité juridique de contracter, ou à défaut, notamment dans l'hypothèse d'un Client mineur ou d'un Client majeur incapable, être représenté par son représentant légal pour toute souscription aux Prestations. Tout représentant légal d'un Client souscrivant aux Prestations de VISTA SANTE dans le cadre des CGS pour le compte dudit Client sera tenu de s'assurer du respect des obligations du Client au titre des CGS, et notamment du paiement du prix.

3. Opposabilité

Les CGS sont consultables, téléchargeables et imprimables sur le Site et l'Application. Un exemplaire des CGS peut également être remis en main propre au Client sur simple demande à l'adresse suivante : 1 impasse Claude Nougaro, SAINT-HERBLAIN (44800).

Tout Client qui souhaite souscrire aux Prestations proposées par VISTA SANTE peut le faire sur l'Application. Le Client peut se rendre au Centre Sport-santé afin d'obtenir des informations sur les Prestations proposées auprès du Personnel.

Le Client s'engage à lire attentivement les CGS et les accepter, sans réserve et sans exception, préalablement à toute souscription aux Prestations. L'acceptation des CGS est formalisée par le fait, pour le Client, de cocher la case « j'ai lu les conditions générales de service et je les accepte » sur l'Application.

Afin de bénéficier des Prestations, le Client devra accepter les CGS lors de la création de son compte client, telle que celle-ci est décrite à l'article suivant.

Le Client ne pourra bénéficier des Prestations qu'après souscription du contrat de prestation de service comprenant : les CGS et le Formulaire de Souscription (ci-après désignés ensemble le « Contrat »). Le Client peut, à tout moment, consulter et télécharger les éléments essentiels du Contrat auquel il a souscrit sur son Compte (tel que défini ci-après).

Le fait pour VISTA SANTE de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une disposition quelconque du Contrat, ne peut être considéré comme valant renonciation à pouvoir invoquer le bénéfice de cette disposition. Sauf stipulation contraire et expresse, dans le cas où l'une quelconque des clauses du Contrat serait nulle ou ne pourrait être exécutée, notamment en raison d'une règle juridique existante ou nouvelle, ladite clause sera privée de toute incidence sur la validité et/ou l'exécution des autres clauses du Contrat.

4. Services

Les Prestations proposées par VISTA SANTE sont notamment des prestations de fitness, de balnéothérapie (ou AQUA), d'Activité Physique Adaptée (APA) et de Cryothérapie Corps Entier (ci-après désignée Cryothérapie). Le Client est tenu de se reporter aux descriptifs des Prestations sur le Site, sur l'Application ou sur les plaquettes de présentation mises à sa disposition dans les locaux du Centre Sport-santé afin d'en connaître les caractéristiques essentielles.

5. Souscription aux Prestations

5.1. Création d'un compte client

La création d'un compte client (ci-après le « Compte ») est une étape nécessaire et préalable avant la souscription d'une ou plusieurs Prestations auprès de VISTA SANTE.

Lors de la création d'un compte sur le Site ou l'Application, le Client reçoit un e-mail de « bienvenue chez Vista Santé ». Dans cet e-mail, le Client est invité à télécharger l'application VISTA SANTÉ.

Une fois le téléchargement effectué, le client ouvre l'Application et doit s'inscrire sur celle-ci en sélectionnant « s'inscrire ». Le Client doit alors renseigner son numéro de téléphone. A ce numéro, un code de validation à 4 chiffres est envoyé et doit être renseigné dans l'Application.

Le client doit ensuite renseigner son PRÉNOM, NOM, adresse mail (utilisée pour l'inscription en back office) et un mot de passe à 8 caractères minimum.

L'identifiant et le mot de passe sont strictement personnels et confidentiels : le Client s'interdit de les divulguer à un tiers ou de les céder. Toute action effectuée grâce à cet identifiant et ce mot de passe sera réputée être effectuée par le Client et engagera en conséquence ce dernier à l'égard de VISTA SANTE. Il appartient au Client d'informer immédiatement par écrit VISTA SANTE de toute utilisation de son identifiant et de son mot de passe faite à son insu et

dont il aurait connaissance. À tout moment, le Client peut modifier son identifiant et son mot de passe en utilisant la procédure prévue à cet effet sur le Site et sur l'Application.

Le Client s'engage à ce que les informations communiquées à VISTA SANTE lors de la création du Compte et lors de la réservation de chaque séance soient exactes, complètes et à jour.

5.2. Souscription

Les Prestations sont proposées sous deux modalités différentes : le Client peut simplement réserver une ou plusieurs séances de manière ponctuelle (ci-après un « Achat Ponctuel de Prestation »), des Tickets ou Carnets seront disponibles dans l'Application sur le Compte du Client, ou alors le Client peut souscrire un abonnement nominatif et incessible lui donnant accès aux Prestations, toutes Prestations confondues (ci-après désigné « Abonnement »).

Sur l'Application, le Client se connecte à son Compte et peut acheter des Tickets, des Carnets ou souscrire un Abonnement dans la partie "Boutique". Il peut à tout moment consulter et modifier son choix par la fonction « Mon panier ». Le Client valide son panier en cliquant sur « Ajouter - (tarifs) ».

Un récapitulatif du contenu de la commande et de son montant TTC tout frais compris est présenté au Client pour validation. Le Client dispose alors de la faculté de modifier sa commande en tout ou partie, notamment en ce qui concerne les Produits Ajoutés au panier. Dans ce cas, un nouveau récapitulatif de commande est soumis au Client. Le Client devra valider son nouveau panier en cliquant sur la case « Payer ».

Le Client choisit son mode de paiement en cliquant sur « Ajouter une carte de paiement " et/ou "Payer avec mon Wallet" Il valide en cliquant sur « Payer ».

Le Client procède au paiement sur la page sécurisée prévue à cet effet, finalisant l'achat de celui-ci.

Le Client est tenu de vérifier attentivement toutes les informations renseignées par ses soins dans le Formulaire de Souscription et dans la déclaration de santé, avant de confirmer celle-ci.

VISTA SANTE ne pourra pas être tenue responsable des erreurs concernant les informations renseignées par le Client dans le formulaire de souscription.

La vente n'est définitive qu'à compter de l'envoi par VISTA SANTE au Client de l'e-mail de confirmation de la souscription par le Client adressé par VISTA SANTE.

VISTA SANTE se réserve le droit de ne pas donner suite à la souscription effectuée par le Client :

- en cas d'informations en provenance de l'organisme bancaire en charge de la gestion du ou des règlements afférents à la souscription faisant état de l'impossibilité de mettre en œuvre le mode de paiement retenu pour le règlement de tout ou partie des règlements afférents à la souscription.
- en cas de litige antérieur avec le Client relatif au(x) règlement(s) afférent(s) à la souscription ;
- en cas de demande de souscription non-conforme aux CGS ;
- et plus généralement en cas de motif légitime tel que prévu par l'alinéa 1^{er} article L 121-11 du Code de la Consommation.

VISTA SANTE en informe le Client par e-mail ou téléphone dans un délai raisonnable.

6. Accès aux services de Cryothérapie et d'Activité Physique Adaptée

Afin de bénéficier des Prestations de Cryothérapie et des Prestations d'Activité Physique Adaptée en toute sécurité, le Client devra compléter une déclaration de santé établie par VISTA SANTE.

Le Client s'engage à informer VISTA SANTE de toute évolution de son état de santé, en temps utiles permettant à VISTA SANTE de faire bénéficier au Client des Prestations en toute sécurité.

Le Client s'engage à ce que les informations communiquées à VISTA SANTE dans la déclaration de santé soient exactes, complètes et à jour.

Si le Client a commis une erreur dans les informations qu'il a communiquées à VISTA SANTE ou s'il a communiqué des informations inexactes ou incomplètes, cette dernière ne pourra pas être tenue responsable de toute difficulté en résultant lors de la pratique des activités objet des Prestations.

7. Stipulations financières

7.1. Prix

Les prix en vigueur sont ceux indiqués sur le Site, sur l'Application ou ceux affichés dans les locaux du Centre Sport-santé.

VISTA SANTE se réserve le droit de faire bénéficier ponctuellement à sa clientèle d'opérations commerciales promotionnelles. Ces dernières sont affichées sur place ou sur le Site ou l'Application. Le Client pourra en bénéficier sous réserve et en fonction des modalités définies par VISTA SANTE pour chaque opération.

Les prix sont exprimés en euros et s'entendent toutes taxes comprises, incluant la T.V.A. applicable en France au jour de la réception par VISTA SANTE de la demande de souscription.

Les prix n'incluent pas les éventuels frais d'inscription, qui seront facturés en sus et qui seront indiqués avant la validation de la Commande par le Client.

VISTA SANTE se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant entendu que les Achats Ponctuels de Prestations sont facturés au prix en vigueur lors de la demande de souscription.

Le montant total TTC et frais inclus dû par le Client est celui qui figure sur la page de récapitulatif de la demande de souscription présentée au Client avant l'étape du règlement.

7.2. Conditions de paiement

Les paiements effectués au titre des CGS sont payables exclusivement en euros.

Le paiement peut être effectué

- soit par carte bancaire : le Client doit être titulaire de la carte bancaire utilisée pour le paiement de sa commande. La commande du Client est enregistrée et validée dès acceptation du paiement par la banque. Le compte du Client sera débité du montant correspondant uniquement lorsque (i) les données de la carte bancaire utilisée auront été vérifiées et (ii) le débit aura été accepté par la banque ayant émis la carte bancaire.

Pour les Abonnements, le prélèvement par carte bancaire pourra également être un moyen de paiement utilisé.

- soit par prélèvement bancaire : ce moyen de paiement est réservé aux Abonnements. Pour pouvoir en bénéficier, le Client devra procéder au règlement de la première mensualité par carte bancaire, sur l'Application, puis devra remettre en physique un exemplaire signé d'un mandat de prélèvement SEPA au Centre Sport-santé, pour les mensualités suivantes.

8. Réservation d'une séance

Afin de bénéficier d'une Prestation, le Client doit au préalable réserver une séance par l'intermédiaire de son Compte en ligne, en se connectant à son Compte en ligne sur le Site ou sur l'Application avec son identifiant et son mot de passe.

Les séances sont proposées par VISTA SANTE avec une limite de participants. Le Client est informé de la disponibilité de la séance au moment de la réservation de celle-ci. Si la séance sélectionnée et réservée par le Client s'avérait ne

plus être disponible après la réservation, VISTA SANTE en informera le Client par e-mail ou par téléphone dans les plus brefs délais et s'efforcera de lui proposer une séance de remplacement.

9. Durée du contrat dans l'hypothèse d'un abonnement

9.1. Durée du contrat d'Abonnement

La durée de l'Abonnement est stipulée dans le Formulaire de Souscription, selon le choix du Client lors de la souscription.

S'agissant d'un contrat à exécution instantanée, aucune durée ne sera stipulée pour l'Achat Ponctuel de Prestations, sous réserve de la durée de validité du Ticket ou Carnet.

9.2. Tacite reconduction de l'Abonnement

Les contrats d'Abonnement seront tacitement reconductibles pour des périodes de durées égales à celle initialement stipulée.

Par exemple, un abonnement pour une période de 6 mois sera reconductible tacitement par périodes de six (6) mois.

Le Prestataire ou le Client pourront faire échec à la reconduction tacite de l'abonnement en adressant notification écrite en ce sens par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard quinze (15) jours avant l'échéance du contrat d'Abonnement.

Le Prestataire informera le Client par écrit, par lettre nominative ou courrier électronique dédiés, au plus tôt trois (3) mois et au plus tard un (1) mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire le Contrat d'Abonnement.

Cette information mentionnera, dans un encadré apparent, la date limite de non-reconduction.

Reproduction des dispositions légales du Code de la Consommation applicables :

Article L. 215-1 – « Pour les contrats de prestations de services conclus pour une durée déterminée avec une clause de reconduction tacite, le professionnel prestataire de services informe le consommateur par écrit, par lettre nominative ou courrier électronique dédiés, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire le contrat qu'il a conclu avec une clause de reconduction tacite. Cette information, délivrée dans des termes clairs et compréhensibles, mentionne, dans un encadré apparent, la date limite de non-reconduction.

Lorsque cette information ne lui a pas été adressée conformément aux dispositions du premier alinéa, le consommateur peut mettre gratuitement un terme au contrat, à tout moment à compter de la date de reconduction.

Les avances effectuées après la dernière date de reconduction ou, s'agissant des contrats à durée indéterminée, après la date de transformation du contrat initial à durée déterminée, sont dans ce cas remboursées dans un délai de trente jours à compter de la date de résiliation, déduction faite des sommes correspondant, jusqu'à celle-ci, à l'exécution du contrat.

Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice de celles qui soumettent légalement certains contrats à des règles particulières en ce qui concerne l'information du consommateur. »

Article L. 215-3 – « Les dispositions du présent chapitre sont également applicables aux contrats conclus entre des professionnels et des non-professionnels. »

Article L. 241-3 – « Lorsque le professionnel n'a pas procédé au remboursement dans les conditions prévues à l'article L. 215-1, les sommes dues sont productives d'intérêts au taux légal. »

9.3. Résiliation pour manquement

Le Contrat pourra être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des Parties :

- en cas de manquement de l'une des Parties à au moins l'une de ses obligations essentielles au titre du Contrat et s'il peut être remédié à ce manquement, sous réserve de l'envoi d'une mise en demeure motivée par lettre recommandée avec accusé de réception et du respect d'un délai d'un (1) mois au terme duquel la Partie fautive pourra, si la nature du manquement le permet et que ses effets ne sont pas irrémédiables, remédier à celui-ci ;
- en cas de manquement de l'une des Parties à au moins l'une de ses obligations essentielles au titre du Contrat et si ce manquement rend impossible le maintien en vigueur dudit Contrat, soit qu'il s'agisse d'une faute simple mais récurrente, soit qu'il s'agisse d'une faute dont les effets sont irrémédiables et/ou réhabilitaires, la Partie victime d'une faute grave pourra, sous réserve de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception motivée, résilier le Contrat sans préavis.

Sont notamment considérées comme essentielles les obligations des Parties mentionnées aux articles 5, 6, 7, 8, 9.4, 10, et 16 des CGS et aux annexes des CGS.

9.4. Résiliation ou prolongation de l'Abonnement du fait de l'état de santé du Client, pour raisons professionnelles ou pour cause de déménagement du Client

Le Client est tenu de communiquer à VISTA SANTE toute évolution de son état de santé susceptible d'avoir un impact sur sa capacité à bénéficier des Prestations.

9.4.1. Résiliation de l'Abonnement du fait de l'état de santé du Client

Dès lors que l'état de santé du Client ne lui permet plus de bénéficier des Prestations sans présenter de risque pour sa santé, le Contrat pourra être résilié par la Partie la plus diligente, avec effet immédiat, à la suite d'une notification écrite adressée par lettre recommandée avec accusé de réception.

9.4.2. Résiliation par le Client pour des raisons professionnelles ou pour cause de déménagement

Le Client pourra, sur présentation d'un justificatif écrit (preuve de la mutation ou du déménagement du Client) joint à une lettre recommandée avec accusé de réception, résilier le contrat avec effet immédiat pour des raisons professionnelles ou pour cause de déménagement.

Le présent article 9.4.2. ne sera applicable en cas de déménagement supérieur à 100 kilomètres du domicile renseigné lors de l'inscription du Client.

9.4.3. Prolongation du Contrat du fait de l'état de santé du Client, pour des raisons professionnelles ou pour cause de déménagement

Dans l'hypothèse où l'état de santé, des raisons professionnelles ou un déménagement, dûment justifié, empêcherait le Client de bénéficier des Prestations pendant une durée de plus d'un (1) mois, tout Contrat d'Abonnement d'une durée supérieure ou égale à six (6) mois sera prolongé, sans complément de prix, pour la durée correspondant à l'empêchement du Client de bénéficier des Prestations.

9.5. Conséquences de résiliation du Contrat

A la date de la notification de la résiliation du Contrat, le montant des sommes restant à devoir par le Client au titre du Contrat seront calculées au prorata, en proportion du temps d'Abonnement écoulé.

10. Conditions d'accès au Centre Sportif et installations

Les conditions à respecter par le Client pour être autorisé à accéder aux Prestations et aux installations du Centre Sportif sont les suivantes :

- avoir souscrit un Contrat et être à jour des paiements résultant dudit Contrat ;

- avoir transmis et mis à jour l'ensemble des informations requises par VISTA SANTE sur le Compte, et notamment les informations sur l'état de santé du Client.

A défaut de respecter l'ensemble des conditions listées ci-avant, l'accès au Centre Sportif et aux Prestations, malgré la réservation effective d'une séance et le règlement de toutes les sommes dues, pourra être refusé au Client par VISTA SANTE, sans qu'aucun remboursement ou dédommagement ne soit accordé au Client.

En tout état de cause, tout Client mineur ou majeur incapable pourra se faire accompagner de son représentant légal. Ce dernier ne pourra pas bénéficier des Prestations, mais pourra accéder aux espaces publics des locaux du Centre Sportif en tant que visiteur accompagnant.

11. Droit de rétractation pour les contrats conclus à distance

11.1. Droit de rétractation

Conformément aux dispositions des articles L. 221-18 et suivants du Code de la Consommation, le Client ayant souscrit à distance au Contrat, c'est-à-dire par l'intermédiaire du Site ou de l'Application, a le droit de se rétracter du Contrat conclu avec VISTA SANTE sans donner de motif et ce, dans le délai et les modalités décrites ci-après.

11.2. Délai de rétractation

Le délai de rétractation est de 14 jours à compter de la date de conclusion du Contrat, étant précisé, conformément à l'article L. 221-19 du Code de la consommation, que :

- le jour où le Contrat est conclu n'est pas compté dans le délai de rétractation ;
- le délai commence à courir au début de la première heure du premier jour et prend fin à l'expiration de la dernière heure du dernier jour du délai de rétractation ;
- si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

11.3. Commencement d'exécution du Contrat

Sauf accord préalable du Client recueilli au moyen d'une case à cocher puis de la signature électronique d'un document en ce sens sur l'Application, aucune Prestation ne pourra être fournie par VISTA SANTE pendant le délai de rétractation.

Conformément à l'article L. 221-25 du Code de la consommation, si le Client souhaite que l'exécution du Contrat commence avant la fin du délai de rétractation, il doit adresser une demande écrite en ce sens à VISTA SANTE.

Le Client, qui donne son accord à la réalisation anticipée des Prestations, est informé :

- qu'il ne pourra ensuite exercer son droit de rétractation que :
 - o préalablement à l'expiration du délai de rétractation de 14 jours ;
 - o préalablement à la fin de l'exécution des Prestations souscrites pendant ce délai (si les Prestations sont totalement exécutées, le Client ne bénéficie plus du droit de rétractation même dans le cas où le délai de 14 jours n'aurait pas encore expiré).
- que la mise en œuvre du droit de rétractation dans ces délais cumulatifs ne pourra donner lieu qu'à un remboursement partiel des sommes. Le remboursement ne portera que sur les Prestations ou les parties de Prestations qui n'auront pas encore été exécutés par VISTA SANTE.

11.4. Modalités de rétractation

Pour exercer son droit de rétractation, le Client doit notifier par écrit sa décision de rétractation à VISTA SANTE :

- soit sur le Site ou l'Application, via la procédure dédiée accessible depuis son Compte ;
- soit par l'envoi d'un courrier ou d'un courriel à VISTA SANTE, dont les coordonnées figurent à l'article 1 des CGS :
 - o du formulaire de rétractation dûment complété et signé, dont un exemplaire vierge est annexé aux présentes ;
 - o ou d'une déclaration écrite dénuée d'ambiguïté.

11.5. Effets de la rétractation

En cas de rétractation au Contrat, le Client est remboursé, sous 14 jours, du prix des Prestations

- en intégralité si le Client n'a pas demandé d'exécution anticipée des Prestations avant la fin du délai de rétractation ;
- au prorata des parties de Prestations non exécutés si le Client a demandé l'exécution anticipée des Prestations avant la fin du délai de rétractation.

Le Client ne sera pas remboursé des frais d'inscription.

12. Responsabilité et assurances

12.1. Responsabilité civile de VISTA

Le Client est informé que VISTA SANTE a souscrit une assurance responsabilité civile couvrant sa propre responsabilité civile, celle de ses préposés salariés ou bénévoles, ainsi que celle de l'ensemble de ses clients, auprès de CHUBB.

En complément, VISTA SANTE invite le Client à examiner les garanties d'assurance dont il bénéficie auprès de sa propre compagnie d'assurance au regard des Prestations dont il a choisi de bénéficier, et à la compléter, le cas échéant, par la souscription d'une assurance supplémentaire.

Le Client est responsable des pertes ou détériorations de toute nature qu'il cause aux installations du Centre Sport-santé et au matériel mis à sa disposition.

Tout dommage ou dégât causé aux installations ou au matériel sportif sera réparé aux frais et par les soins de VISTA SANTE qui se réserve le droit de refacturer ces frais au Client.

12.2. Responsabilité vis-à-vis des mineurs

Le Client mineur est sous la responsabilité du personnel encadrant pendant les séances de Fitness.

En dehors des séances, lorsqu'il est dans les locaux du Centre Sport-santé, le Client mineur demeure sous la surveillance et la responsabilité de son représentant légal. La responsabilité du Centre ne pourra être engagée en cas de dommage causé au Client mineur dans les locaux du Centre Sport-santé en dehors des horaires des séances réservées par ou pour lui.

13. Force majeure

Aucune des Parties ne pourra être tenue responsable, et aucune indemnité ne pourra lui être demandée, au titre des conséquences dommageables dues à des cas de force majeure tels que définis par la jurisprudence des cours et tribunaux français. La Partie victime d'un cas de force majeure doit informer l'autre Partie dans les plus brefs délais de la survenance, puis de la cessation d'un tel cas, par tout moyen et présenter les justificatifs y afférant. Si un événement relevant d'un cas de force majeure se poursuit au-delà d'un mois à compter de sa survenance, la Partie la plus diligente pourra notifier à son cocontractant par courrier recommandé avec AR, la résiliation du Contrat sans droit à indemnité de part et d'autre.

14. Imprévision

Les Parties conviennent que, si un changement de circonstances imprévisible lors de la conclusion du Contrat (hors cas de force majeure relevant de l'article 3 des CGS) rend l'exécution de celui-ci excessivement onéreuse pour l'une des Parties qui n'avait pas accepté d'en assumer le risque, les dispositions de l'article 1195 du Code civil ne s'appliqueront pas. Ainsi, ce changement de circonstances ne donnera pas lieu à une renégociation des termes du Contrat.

15. Traitement des données personnelles

VISTA SANTE est le responsable du traitement des données personnelles des Clients et assure avoir accompli les formalités adéquates à sa mise en conformité avec les dispositions de la Loi dite « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, dans sa version modifiée par la Loi n°2018-493 du 20 juin 2018 et l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018, et du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.

15.1. Données personnelles collectées

Les données personnelles collectées et enregistrées sont celles qui sont obligatoires dans le cadre de l'établissement et de l'exécution du Contrat et nécessaires à la bonne exécution de celui-ci-ci dont, notamment, la gestion des éventuelles réclamations, à savoir :

- les nom et prénoms du Client,
- la date et le lieu de naissance du Client,
- l'adresse e-mail et postale ainsi que le numéro de téléphone du Client,
- des données de santé recueillies dans le cadre de la réalisation de la déclaration de santé, telles que : état de santé, de grossesse, antécédents cardio-vasculaires, présence de dispositifs sous-cutané ou type pacemaker, problèmes artériels, tumeurs, pathologies respiratoires, cardiaques, neurologiques, thyroïdiennes, épilepsie, allergies, névralgies, infection cutanées, intervention chirurgicales récentes, consommation de toxiques, etc.
- données bancaires, telles que le numéro de carte bleue, la date d'expiration de celle-ci, le cryptogramme au dos de celle-ci, l'IBAN et le BIC en cas de paiement par prélèvement.

VISTA SANTE est également susceptible de collecter les informations de connexion du Client (adresse IP, type de navigateur, détail des visites sur le Site et/ou l'Application, notamment au moyen de cookies, ce qui inclut par exemple : quantité de données reçues, lieu de connexion, pages vues, etc.). Ces informations sont également des données personnelles.

Les données personnelles peuvent être collectées de la manière suivante :

- lors de la souscription par le Client à des Prestations,
- lors de la création du Compte,
- lors de l'utilisation du Site ou de l'Application,
- lorsque le Client contacte VISTA SANTE pour un problème avec le Site et/ou l'Application ou toute autre raison.

15.2. Finalités et bases légales des traitements

Les données traitées par VISTA SANTE pourront être utilisées pour les finalités et selon les bases légales visées dans le tableau ci-après :

Finalité du traitement	Base légale du traitement
informer le Client des offres commerciales de VISTA SANTE	Intérêt légitime
informer un prospect des offres commerciales de VISTA SANTE	Consentement
permettre la gestion de l'abonnement	Exécution du Contrat
permettre au Client d'utiliser le Site	Exécution du Contrat
permettre l'administration des Comptes des Clients,	Exécution du Contrat
vérifier l'identité du Client, en cas de besoin,	Exécution du Contrat
obtenir un retour Client sur les Prestations proposées, le Site et/ou l'Application et d'améliorer la qualité de l'offre de VISTA SANTE.	Intérêt légitime

faire bénéficier au client des services de Cryothérapie Corps Entier dans le respect de la réglementation applicable.	Consentement
Permettre au client de payer sans avoir à ressaisir les données de sa carte bleue	Consentement

Ces données ne feront pas l'objet de transfert en dehors de l'Union Européenne et ne seront transmises à aucun tiers, qu'il soit partenaire ou non de VISTA SANTE.

En application de son droit d'opposition, le Client pourra se désinscrire gratuitement des offres de VISTA SANTE, à tout moment, sur son Compte ou en envoyant un mail à contact@vista-sante.com. En outre, chaque Client a la possibilité de s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique en remplissant le formulaire disponible à l'adresse suivante : bloctel.gouv.fr.

Les données personnelles fournies par le Client ne seront jamais revendues ou fournies à des tiers sans son autorisation écrite préalable. Les données pourront toutefois être fournies, gratuitement, aux tiers suivants, ce que le Client a accepté en validant les CGS :

- aux prestataires et aux sous-traitants de VISTA SANTE lorsque cette fourniture est nécessaire aux fins de l'exécution du Contrat, VISTA SANTE restant alors responsable de traitement,
- à toute entité administrative ou judiciaire, si VISTA SANTE y est tenue par la loi ou par une décision de justice.

Les tiers agissant sur instruction de VISTA SANTE n'acquièrent aucun droit sur les données personnelles ou tout autre contenu qui pourrait leur être fourni.

Les destinataires des données personnelles du Client relative à son état de santé sont le Client ainsi que les autorités judiciaires et administratives.

15.3. Durée de conservation

- Achats Ponctuels de Prestations sans création de Compte

VISTA SANTE ne conserve pas les données personnelles du Client qui sont collectées pour les Achats Ponctuels de Prestations, sans création de Compte.

- Données personnelles du Client hors données relatives à son état de santé

VISTA SANTE conservera, pour la durée de la relation contractuelle, les données personnelles du Client, à l'exclusion des données à caractère personnel relatives à son état de santé, qu'elle a collecté.

A l'issue de la relation contractuelle, VISTA SANTE ne conservera que les nom, prénoms, adresse e-mail [et postale] du Client, à des fins de prospection, pendant une durée de trois (3) ans.

A l'issue de cette durée de (3) trois ans, sont conservées par VISTA SANTE en archives intermédiaires les données personnelles qui sont nécessaires (nom, prénoms, adresse e-mail [et postale]) au respect, par VISTA SANTE, de ses obligations légales ou pour la durée nécessaire à la défense de ses intérêts, c'est-à-dire pendant la durée de prescription légale.

Les données bancaires du Client seront conservées pour la durée de la relation contractuelle, dès lors que celle-ci implique des paiements successifs et réguliers (Abonnement payé en plusieurs fois), sauf pour le cryptogramme qui n'est pas conservé. En dehors de cette hypothèse, c'est-à-dire pour les paiements en une fois, les données bancaires du Client sont supprimées après la transaction. A l'issue de ces durées de conservations (durée de la relation contractuelle ou transaction), les données bancaires seront conservées par VISTA SANTE, en archive intermédiaire, pour la durée nécessaire au respect, par celle-ci, de ses obligations légales ou pour la durée nécessaire à la défense de ses intérêts, c'est-à-dire pendant la durée de prescription légale.

- Données personnelles relatives à l'état de santé du Client

Les données à caractère personnel relative à l'état de santé du Client sont utilisées pour vérifier que le Client peut bénéficier des services de Cryothérapie Corps Entier et des services d'APA dans le respect de la réglementation applicable. Dès que cette vérification effectuée, elles sont conservées par la société VISTA SANTE en archive intermédiaire pour la durée nécessaire au respect, par VISTA SANTE, de ses obligations légales ou pour la durée nécessaire à la défense de ses intérêts, c'est-à-dire pendant la durée de prescription légale.

15.4. Droits attachés aux données personnelles

Conformément à la réglementation en vigueur, le Client bénéficie des droits d'accès, d'effacement et de rectification des données les concernant ainsi que des droits de limitation des traitements et d'opposition au traitement de ses données, y compris dans le cadre d'une prospection commerciale, et du droit à la portabilité de ses données personnelles. Dans l'hypothèse où le Client aurait consenti au traitement de certaines de ses données de santé, le Client est informé qu'il a un droit de retrait de son consentement pour le traitement desdites données de santé. Il dispose également du droit de définir des directives relatives au sort de ses données personnelles après son décès.

L'exercice du droit d'effacement et du droit d'opposition sur les données obligatoires est susceptible d'empêcher le Client de bénéficier de certains services proposés par VISTA SANTE.

S'il souhaite exercer l'un de ses droits, le Client peut adresser un courrier électronique ou postal aux adresses suivantes : contact@vista-sante.com ou 1 impasse Claude Nougaro, SAINT-HERBLAIN (44800) en précisant dans l'objet « Droit des personnes » et en joignant la copie de son justificatif d'identité.

Enfin, le Client a également la faculté d'introduire toute réclamation s'agissant du respect des droits visés ci-dessus auprès de la CNIL en adressant sa demande à : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

16. Propriété intellectuelle

Tous les éléments communiqués par VISTA SANTE sur son Site et son Application ou dans le cadre de l'exécution du Contrat sont susceptibles d'être protégés par un droit de propriété intellectuelle au titre du droit d'auteur, des marques ou des brevets et sont la propriété exclusive de cette dernière. Le Client s'interdit donc de les reproduire, de les représenter, de les modifier ou de les diffuser, totalement ou partiellement, sans l'autorisation préalable et écrite de VISTA SANTE. Toute utilisation sans autorisation est susceptible de constituer un délit de contrefaçon et d'exposer à des poursuites judiciaires.

Enfin, tout lien mis en place en direction du site internet de VISTA SANTE, doit faire l'objet d'une autorisation préalable et écrite de ce dernier. A ce titre, VISTA SANTE décline toute responsabilité concernant le contenu de ces liens. En toute hypothèse, les liens hypertextes renvoyant au site internet de la société VISTA SANTE devront être retirés à première demande de celle-ci.

17. Droit applicable et règlement des litiges

17.1. Droit applicable

Les CGS sont soumises au droit français. La langue des CGS est le français. La version française des CGS prévaudra sur toute autre version traduite dans une autre langue. Le choix du droit applicable est uniquement valable dans la mesure où il ne prive pas le Client de la protection conférée, le cas échéant, par les dispositions impératives du pays où il a sa résidence habituelle.

17.2. Médiation

En cas de litige, le Client devra s'adresser en priorité à VISTA SANTE, afin de trouver une solution amiable, par e-mail à l'adresse : contact@vista-sante.com

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle conformément aux dispositions des articles L. 611-1 et suivants du Code de la Consommation.

VISTA SANTE adhère à ATLANTIQUE MEDIATION CONSO

Coordonnées du Médiateur :
ATLANTIQUE MEDIATION CONSO
Maison de l'Avocat – 5 mail du Front populaire - 44200 NANTES
www.consommation.atlantique-mediation.org
consommation@atlantique-mediation.org

Conformément aux règles applicables à la médiation, tout litige de consommation doit faire l'objet d'une réclamation par écrit au Service Clients VISTA SANTE avant toute demande de médiation.

En outre, conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013 du 21 mai 2013 relatif au règlement en ligne des litiges de consommation et modifiant le règlement (CE) n°2006/2004 et la directive 2009/22/CE (règlement relatif au RLLC), le Client est informé que la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne. Cette plateforme est accessible au lien suivant : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home2.show&Ing=FR>.

17.3. Juridictions compétentes

A défaut d'issue amiable, le litige sera de la compétence des juridictions françaises compétentes, conformément aux règles de droit commun.

ANNEXE 1 – FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de VISTA SANTE : _____

Je, soussigné Madame/Monsieur _____, vous notifie par la présente ma rétractation du Contrat :

- conclu le _____
- portant sur les Prestations suivantes : _____

Adresse du Client : _____

Date : _____

Signature du Client : _____

Annexe 2 : description des Prestations

- Cryothérapie

La cryothérapie, c'est exposer la surface du corps à de très basses températures pour une courte durée.

Notre dispositif Cryothérapie Corps Entier (CCE) est 100% électrique et basé sur un froid éolien.

Elle se compose de 2 compartiments :

- une préchambre où le temps d'exposition est de 30 secondes environ à -25° pour déshumidifier le corps et permettre une première approche du froid.
- une chambre principale autour de - 45° où le choc thermique va alors induire diverses réactions corporelles.

L'exposition au froid est personnalisée et adaptée aux besoins de chacun grâce à la nouvelle interface de notre système.

- Activité Physique Adaptée (APA)

C'est le fait d'adapter l'activité physique aux besoins spécifiques des pratiquants. Ces besoins peuvent être consécutifs à un handicap, une pathologie, une atteinte physique, psychique, psychologique.

- Fitness :

le fitness est un ensemble d'activités physiques destinées à améliorer ou maintenir sa condition physique, son hygiène de vie, son bien être...

- AQUA ou Balnéothérapie :

Les cours d'AQUA ou Balnéothérapie sont un ensemble d'activités physiques réalisées dans une piscine et ayant pour but d'améliorer ou maintenir sa condition physique, son hygiène de vie, son bien être...